

Mettre en oeuvre un spectacle pyrotechnique dans les conditions légales et réglementaires

RS7675 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45034
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2029

Certificateur(s)

EURO BENGAL ORGANISATION · SIRET : 34386523400011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'évènementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, événements privés ou publics. La certification atteste de compétences relatives à la préparation, la mise en place et le tir d'un feu d'artifice dans le respect des règles de sécurité et de réglementation en vigueur. Elle est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et d'agrément préfectoral (valable 5 ans).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Respecter les préalables à la préparation sur le terrain et le tir d'un spectacle pyrotechnique en se conformant aux exigences réglementaires, afin de garantir la protection des travailleurs et la sécurité de l'environnement dans les domaines de l'achat, du transport, du stockage et de la manipulation en ICPE

Respecter les préalables à la préparation sur le terrain d'un spectacle pyrotechnique en se conformant aux conditions réglementaires de l'activité afin de garantir le respect des exigences réglementaires visant à la mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique

Définir, en relation avec l'organisateur, les meilleures conditions de tir, dans les meilleures conditions techniques et le respect des exigences réglementaires afin de garantir au préalable la sécurité du public et de l'environnement.

Stocker les articles pyrotechniques de façon temporaire en vue du tir, dans des conditions et des lieux définis par la réglementation, par ou pour le compte de l'organisateur, afin de garantir la sécurité de l'environnement, le respect des exigences réglementaires et la sûreté.

Organiser physiquement la zone de tir, dans les meilleures conditions techniques et dans le respect des exigences réglementaires afin d'assurer la sécurité du public,

des membres de l'équipe et de l'environnement au sens large

Manipuler des articles pyrotechniques sur le lieu du tir en vue de la préparation du spectacle, en respectant les mesures apprises en salle de cours

Tirer le spectacle pyrotechnique dans le respect du scénario prévu, en respectant les mesures de sécurité apprises en salle de cours

Traiter les articles non utilisés ou défectueux avant de nettoyer la zone de tir en collectant les déchets inertes, en vérifiant qu'il n'existe pas ou plus de combustion lente à l'intérieur des articles afin de ne pas générer d'accident pouvant avoir des conséquences désastreuses après le tir

Traiter les articles en retours de feux annulés, ou non tirés, et/ou des résidus de tir dans les lieux et les conditions du stockage du stockage momentané avant le tir pour les mettre à disposition du fournisseur afin qu'ils soient stockés ou détruits dans une ICPE

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et d'agrément préfectoral (valable 2 à 5 ans, selon les niveaux).

La réglementation définit les conditions d'utilisation des pièces d'artifices les plus dangereuses de des catégories 4 et T2, mais également de certains artifices de divertissement pouvant être lancés par un mortier (catégories 2 et 3). (Articles R. 557-6-1

et R. 557-6-3

du code de l'environnement)

Les catégories des articles pyrotechniques destinés au théâtre sont les suivantes:

- Catégorie T1 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène qui présentent un risque faible ;
- Catégorie T2 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène, uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières.

Un certificat de qualification composé de deux niveaux 1 et 2 et qui vaut reconnaissance des connaissances particulières pour la manipulation des articles C4 et T2 doit être obtenu en préfecture sous certaines conditions.

Depuis la publication du décret n° 2019-1406 du 18 décembre 2019 modifiant le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre, l'obtention d'un agrément préfectoral est obligatoire :

- pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 2 et 3 conçus pour être lancés par un mortier.
- pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 4 et T2, en plus du certificat de qualification.

L'agrément est délivré après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure.

L'obtention de la présente certification ne permet pas à elle-seule une dispense des conditions d'obtention du certificat de qualification C4T2 et de l'agrément délivrés par la préfecture.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir reçu une autorisation préfectorale préalable conformément à la réglementation en vigueur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux professionnels de la pyrotechnie dont au moins 50% des membres du jury seront extérieurs à l'organisme de formation. Le président sera obligatoirement un professionnel extérieur à l'organisme de formation.

Base légale

Date de décision	17/07/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2029
Date de dernière délivrance possible	17/01/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	23	—	—	—
2024	28	—	—	—

2023	26	—	—	—
2022	24	—	—	—
2021	23	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7675/>